



ÉDITORIAL

Réforme du code du travail : Le licenciement pour tous !

Avec la réforme des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif (voir article ci-contre), la redéfinition de la notion de licenciement économique est un des points essentiels de la réforme Valls-Macron-El Khomri. Les critères pour qu'un licenciement soit validé comme économique par un juge sont énormément élargis et celui-ci perdra tout pouvoir de contrôle. Ainsi il suffit d'une baisse des commandes ou du chiffre d'affaire pendant quatre trimestres consécutifs (pouvant être ramenée à deux trimestres par accord collectif !), une baisse de trésorerie ou encore une "réorganisation de l'entreprise nécessaire à le sauvegarde de sa compétitivité" ! Ce dernier critère sur la "réorganisation" et la "compétitivité" est juridiquement flou et laisse la porte ouverte à tous les abus. Et c'est ceux qui en profiteront le plus qui en parle le mieux : "tous les cas de licenciement seront couverts pour permettre aux entreprises d'obtenir un flexibilité totale des effectifs" explique Me Niel avocat conseil-patronal.

Imaginons qu'une telle loi ait existé en 2008 pendant la crise des subprimes. En France des millions de personnes étaient salariées d'entreprise touchée par la crise, chacune d'elle aurait pu être menacée par un licenciement économique, tout le monde était concerné. Et dans ces cas une entreprise sait très bien qui licencier, les véhéments et les contestataires sont les premiers à se faire du souci.

En ce qui concerne le groupe La Poste, avec la réforme, toutes les conditions pour procéder à des licenciements économiques sont réunies. La baisse des volumes courrier par exemple est un argument suffisant. Si les départs à la retraite ne suffisent pas, La Poste pourra continuer à augmenter nos tournées, notre charge de travail, nous épuiser, tout en licenciant.



"Virez-moi ce con !"

Tous les postiers de Lyon qui travaillent depuis plusieurs années au quotidien avec notre collègue Florent Pasquier ont été les témoins directs de ses activités militantes et de ses rapports avec sa hiérarchie. Pour nous tous qui avons vécu avec lui la détérioration régulière de nos conditions de travail, symbolisée par une dernière restructuration imposée par une direction de plus en plus autoritaire, le licenciement de Florent est **purement et simplement lié à ses activités militantes**.

La Poste a profité d'un simple faux pas pour se débarrasser d'un gêneur qui ose revendiquer l'impossible : un service public de qualité affranchi des logiques libérales, un travail de qualité et un salaire décent pour tous.

En 2016, en France, dans une grande entreprise nationale, on peut être licencié pour ses activités militantes !

Le conseil de discipline : un semblant de justice .

Le conseil de discipline a cette particularité incroyable que celui qui décide de convoquer un salarié et "propose" une sanction est le même que celui qui décide de la sentence finale ! Sans même siéger et écouter les arguments de la défense !



Comment définiriez-vous un système judiciaire où le procureur et le juge est la même personne qui ne participe même pas aux débats ? En matière de sanction disciplinaire, c'est l'arbitraire du directeur départemental qui prime. La seule solution pour se préserver des abus est de se tourner vers la justice prud'homale

La loi El Khomri.

Mais voilà, la réforme du code du travail envisagée par le gouvernement réduira considérablement la protection des salariés en cas de licenciement abusif. Le plafonnement du montant des indemnités réduit, pour la direction, le licenciement d'un salarié à une simple question de trésorerie. Le plafond maximal est de 15 mois, même pour ceux qui ont 20 ans d'ancienneté ! Pour ceux qui ont 9 ans d'ancienneté par exemple le plafond passe à 9 mois, soit 10800 € pour virer un smicard. A ce prix n'importe quelle grosse entreprise peut licencier qui elle souhaite. Sans parler que dans le contexte actuel des salariés qui auront 20 ans de boîte il n'y en aura plus beaucoup.

L'entreprise contre l'humain.

Ainsi la boucle est bouclée. Florent était irréprochable sur la qualité de son travail mais visiblement La Poste n'avait pas besoin d'un salarié compétent et apprécié des usagers. En dehors de toutes morales, sans tenir compte de tous les témoignages accumulés, de tous les argumentaires, Florent a été licencié par le directeur de la DSCC, mis au chômage, condamné à Pôle Emploi. Et la loi ne le protégera pas. La Poste se fiche de l'humain et des conséquences désastreuses que ses décisions pourraient engendrer. Pour eux l'entreprise, tout du moins leur version de l'entreprise, est plus importante que l'individu. La Poste a besoin de bons salariés certes, mais de bons salariés qui acceptent au nom de la peur toutes les restructurations, toutes les surcharges de travail.

Florent n'avait pas peur . Nous n'avons pas peur.

Florent ne se taisait pas. Nous ne nous taisons pas.

En agissant collectivement et solidairement, nous n'avons rien à craindre et tout à gagner.

En ne faisant rien et se taisant, tout à perdre.

Prise de parole de Florent lors du rassemblement des postiers en grève à l'occasion de son conseil de discipline, mercredi 19 janvier

Il y a des démarches, collectives ou individuelles, locales ou extra-locales, qui ont été engagées pour afficher votre soutien par rapport à ma CCP.

Le licenciement est envisagé, je vous rappelle les faits : refus d'obéissance et irrespect envers ma hiérarchie.

Vous avez été nombreux à me demander si ça allait bien. Ça va très bien. Ça va très bien parce que si je suis ici c'est pour des questions de convictions défendues. Je tiens à préciser que défendre des convictions c'est ce qui nous différencie un peu des animaux donc voilà on pourrait dire que je suis ici parce que j'ai été un humain, c'est pas mal. Ces convictions sont partagées dans mon foyer, ces convictions sont partagées par de nombreux collègues, de plus en plus. Donc voilà, aujourd'hui passer à la moulinette patronale ça faisait partie des potentielles règles du jeu qu'il va falloir contester toujours plus bien évidemment.

Je n'ai pas la prétention d'incarner la revendication, la dénonciation, l'organisation. J'ai

juste la prétention d'en user et de continuer d'en user quelle que soit la sanction, toujours dans le but d'améliorer les conditions de travail et le service rendu aux usagers. C'est pour ça que je n'ai vraiment pas peur. Donc c'est pas très glam' pourquoi je passe. C'est pas du militantisme... Avoir dit "je m'en branle" à ma chef, on a fait mieux quoi.



Mais bon ça a été dit dans un contexte pour moi d'abus d'autorité, une forme de marche ou crève. Le marche ou crève qui est explicitement revendiqué par la directrice adjointe comme le futur de La Poste, dans une note interne qui apparaît dans mon dossier. Je vous la lis en partie.

Elle dit : "Je suis allée dans la travée après l'échange. Monsieur X et son collègue m'ont fait part qu'ils en avaient assez du harcèlement mené par leur encadrante. Je leur ai répondu qu'elle était leur supérieure hiérarchique et qu'à ce titre ils devaient obéir à ses consignes". Donc de la hiérarchie, pas du harcèlement. Le marche ou crève qui est en train d'être imposé comme le moyen politique de base à La Poste ne doit pas évidemment prendre pied et ne doit pas être un impondérable ou un pilier d'une société d'humains.

Aujourd'hui, ne pas être licencié serait une victoire, bien évidemment. La plus grande victoire ce serait qu'à partir de demain le précaires privés d'emploi et les travailleurs s'érigent pour dénoncer la politique, l'augmentation des cadences, la déliquescence du tissu social, blabla, blabla. Voilà : demain soyons toujours plus nombreux. Moi je serai là, ne sais pas où je serai mais toujours militant. Dans l'immédiat, je vous remercie beaucoup et puis on va aller leur mettre les points sur les i.

Répression anti-syndicale à La Poste

Sébastien Baroux, représentant SUD à Paris 15 et secrétaire du CHSCT, est convoqué à un conseil de discipline le mardi 22 mars. La Poste demande 6 mois d'exclusion, au prétexte d'une prise de parole, le 27 novembre 2015, dans un contexte de grogne contre le non paiement des plis électoraux.

L'acharnement répressif s'est généralisé à La Poste, on ne compte plus les sanctions, mises à pied, tentatives de licenciement, ou révocation à l'encontre de militant(e)s syndicaux, principalement SUD et CGT.

Parmi les plus emblématiques :

- Olivier Rosay (SUD Postaux Paris), 2 ans de mise à pied (annulées par le Tribunal administratif)
- Yann Le Merrer (SUD 92), révocation de la fonction publique. Du jamais vu depuis les années 50 !

À la CNT, nous n'oublions pas les licenciements de Patrice (33) et d'Angèle (69) ainsi que les mises à pied de Serge (13) et Brigitte (69) entre 2005 et 2008 sans parler de notre interdiction entre 2006 et 2009 (annulée par le Conseil d'État)

Et aussi à la DSCC de Lyon

À Lyon 08, une procédure est engagée contre un représentant de la CGT

À Dardilly, entretien préalable pour un facteur qui a jeté son FACTÉO sur une table dans un moment d'exaspération



Entretien avec Florent, facteur syndicaliste menacé de licenciement pour avoir dénoncé les cadences infernales

Est-ce que tu pourrais expliquer pourquoi tu es en grève aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'il se passe ?

D'abord, je suis en grève pour inciter la boîte, La Poste, à abandonner un projet. Il s'appelle Livraison 2020. Il sert à alléger la masse salariale et à donner aux facteurs et aux autres services de nouvelles tâches. Donc une surcharge considérable de travail est envisagée et déjà subie par mes collègues et moi-même dans notre service.

Qui plus est, il y a une chiée de procédures disciplinaires qui sont engagées en ce moment à l'encontre de personnels militants ou non militants, syndiqués ou non syndiqués. Ça arrive dès que la boîte sent qu'il y a un certain sursaut de revendication ou d'indignation.

Enfin, aujourd'hui je passe en conseil de discipline avec le licenciement comme sanction potentielle pour "irrespect envers la hiérarchie" et "insubordination".



Est-ce que tu peux raconter un peu ce qui s'est passé ?

Effectivement j'ai tenu des propos grossiers à l'égard de ma supérieure hiérarchique, qui ne la visaient pas directement elle. Il faut savoir qu'un jour, un samedi, le 14 novembre, comme tous les jours après ce que nous appelons dans le jargon "le tri général", j'ai invité mes collègues à prendre leur pause avec moi. Ça, ça fait huit ans que je suis facteur et huit ans que je le fais.

Et ce jour-là, la hiérarchie m'est

tombée dessus énervée en me disant "vous retournez sur votre proposition, interdit de prendre la pause, et cetera". Évidemment, moi j'ai répondu en disant que je connaissais les règles de la prise de la pause et qu'elle commençait à nous casser les couilles avec ce genre de crise d'autorité. Premier faux pas, pourrait-on dire.

Donc là, elle invoque des raisons plutôt obscures de travail collectif, de bac à séparer entre deux tournées et que si je vais en pause maintenant j'enfoncerai ma collègue binôme qui travaillera toute seule, et cetera. A ça, je lui réponds qu'elle, la chef, n'a qu'à la faire elle-même cette séparation de bac. Elle me répond qu'elle a déjà un travail. Et moi je lui réponds que je m'en branle. Donc deuxième faute a priori puisque on ne dit pas "je m'en branle" à sa hiérarchie même si je me branlais de sa situation de chef et pas de surcharger ma collègue de travail.

Ça ce sont les faits qui se sont produits. Après le dossier comprend plusieurs faits qui se sont produits ces dernières années à la poste. Différents refus notoires d'effectuer des tâches supplémentaires qui auraient nuit à la qualité du service que je pouvais rendre à la population, parce que tout travail qu'on me donne en plus m'empêche de distribuer autant de courrier, notamment en fin de tournée.

Il y a une vraie dégradation de la situation de travail à La Poste ?

Oui, tout à fait. On est censé faire des vacances de 7 heures. Et aujourd'hui, notamment sur le premier arrondissement que je dessers, on peut envisager que la journée de taf moyenne pour quelqu'un qui a une bonne cadence, je veux dire pas trop abîmé par le travail, on est plutôt sur des vacances qui vont être de 8 heures, 8 heures 30, 9 heures, pour assurer l'ensemble des tâches qui nous sont confiées

Donc on est soit dans le travail dissimulé, soit dans les heures supplémentaires. N'étant pas intéressé et n'étant pas dans la capacité de faire des heures supplémentaires... Les gens dans ma situation ne finissent pas leur tâche quotidiennement. Et ceux qui ne peuvent pas imaginer ne pas aller jusqu'au bout débordent soit avant la prise de service, soit après. On voit des collègues, évidemment aussi des CDD, qui ont moins de facilité à faire le job, faire des semaines de 40 ou 45 heures au lieu de 35.



Tu vois comment l'avenir du salariat à La Poste ?

C'est très clairement envisagé sous l'angle de la précarité, avec l'arrivée dans les services de l'intérim. L'intérim ponctuel qui plus est. On ne va pas parler de missions de plusieurs semaines ou plusieurs mois, qui permettraient aux intérimaires d'acquérir une expérience qui leur permettraient de servir la population avec une qualité supérieure. On est sur des missions ponctuelles : des intérimaires qui arrivent, qui sont envoyés dans des zones qu'ils ne connaissent pas forcément, on leur indique de prendre tel bus, de descendre à tel arrêt et de distribuer telles allées, sans connaissance des spécificités du métier.

Et puis surtout, la dernière réorganisation, par sa forme, ne nous permet pas, au vu des effectifs en présence, d'effectuer quotidiennement la charge de travail qui est la notre. Là, il y a un vrai manque de la direction de La Poste quant à sa mission de service public

Entretien réalisé par l'équipe du Site collaboratif d'infos alternatives

REBELLYON.INFO

<https://rebellyon.info/>

Air France : le moralisme anti-violence

Tout le monde a en mémoire l'épisode des deux chemises de DRH en lambeaux (suivi de l'interpellation et la mise en garde à vue de six salariés) survenu après l'annonce de la suppression de 2900 postes de travail chez Air France, après déjà plusieurs plans de licenciements successifs – 9000 départs depuis 2012

La morale des dominants via ses relais habituels (médias, partis de gouvernement, syndicats réformistes...) s'est exercée à plein pour nous expliquer que l'arrachage de chemise, l'entartage ou le piquet de grève sont des violences inacceptables.

Le traitement médiatique de l'affaire Air France, c'est le loup qui reproche à l'agneau ses coups de sabots. Pire, c'est l'agneau qui intériorise le discours du loup.

Pour nous, c'est la violence économique, sociale et politique des dirigeants d'entreprise et des actionnaires qui est inacceptable.

Licenciements, exploitation, harcèlements, épuisement physique et moral au travail ne sont-ils pas plus violent ?

Ils entraînent fatalement, pour les travailleurs et leur famille, une précarité cause de suicides, exclusion, violences, maladies, dépressions, sous-instruction...

Les media dominants nous présentent cette violence comme une calamité naturelle dont personne ne serait responsable

Pour nous, n'y a pas de fatalité mais un coupable : le système capitalisme.

**Ne nous résignons pas, ne nous soumettons pas !
Qui sème la misère, récolte la colère**



Canard Enchaîné du 02/03

QUAND des éleveurs de cochons en colère (pas les cochons, les éleveurs) accueillent le président de la République au Salon de l'agriculture au cri de « fossoyeur », « bouge-toi », « démissionne », « bon à rien », « pourri » et « con », les flics interpellent trois de ces braillards, avant de les relâcher vite fait (« Le Parisien », 28/2). Quand un militant CGT de PSA hurle, lors d'une manif à Mulhouse : « Valls je t'emmerde », il est interpellé, passe quinze heures en garde à vue et écope de 250 euros d'amende pour outrage (« Libération », 27/2).

La liberté d'expression est une valeur républicaine à tarif variable.

Goodyear : la vraie violence c'est celle de l'État et du patronat !

Les 6 et 7 janvier 2014, huit salariés de l'usine Goodyear d'Amiens Nord avaient retenu deux cadres de leur entreprise (alors menacée de fermeture). Cette action s'était déroulée dans le cadre de l'occupation de l'usine par plusieurs dizaines de salariés.

Après une trentaine d'heures, les deux cadres avaient pu partir sans qu'aucune violence ne soit exercée à leur rencontre. Le lendemain, une plainte pour séquestration avait été déposée par l'entreprise mais, finalement, cette plainte avait été retirée. Le Parquet avait alors décidé de poursuivre les huit salariés...

Le 12 janvier 2016, le tribunal correctionnel d'Amiens a condamné les huit ex-salariés de l'entreprise aujourd'hui fermée.

Résultat : 2 ans de prison dont 9 mois fermes !

Suite à ce jugement inédit, injuste et inacceptable, les huit ex-salariés ont décidé de faire appel. Quant à la CGT Goodyear d'Amiens Nord, considérant que le but du gouvernement est de faire peur à l'ensemble des syndicalistes pour qu'ils/elles cessent de se battre pour leurs emplois et leurs droits, elle a décidé de lancer une grande campagne nationale de solidarité

à lire ou à relire...

JE VOUS ÉCRIS DE L'USINE

Jean-Pierre Levaray

Préface de Hubert Truxler dit "Marcel Durand"

Éditions Libertalia 376 pages — 15 €

"La véritable histoire des ouvriers ne peut être mieux racontée que par les ouvriers eux-mêmes. Pour écrire sur l'usine, il faut la vivre de l'intérieur, la renifler avec ses tripes. Jean-Pierre Levaray trouve les mots justes pour raconter son quotidien. Il est l'un des maillons de cette usine d'engrais chimiques, située à Grand Quevilly, près de Rouen, filiale de Total jusqu'en 2014, classée Seveso 2, seuil haut"

Extrait de la préface de Hubert Truxler (dit "Marcel Durand"), auteur de Grain de sable sous le capot (Agone, 2006).

Pendant dix ans (2005-2015), chaque mois, Jean-Pierre Levaray a animé la chronique "Je vous écris de l'usine" dans le mensuel CQFD. Il a raconté les heures et malheurs de la classe ouvrière, sa classe. Les luttes et les espoirs, les joies et les peines, les travers et la résignation, parfois. Ce texte vient d'en bas. Il en a le goût et l'odeur. Ode à l'écriture prolétarienne.



Auteur de Putain d'usine (L'Insomniaque / Agone) et de Tue ton patron (Libertalia), Jean-Pierre Levaray (né en 1955) a passé quarante-deux années à l'usine.

Confédération Nationale du Travail

Syndicat CNT-PTT du Rhône

44 rue Burdeau 69001 LYON

Tel : 04 78 27 05 80 – cnt.ptt69@cnt-f.org – <http://www.cnt-f.org>